



Succession parentale et droits des enfants

Par **NEAJ**, le **03/08/2009** à **11:42**

Bonjour,

JE SOUHAITE SAVOIR QUELS SONT LES DROITS SUCCESSORAUX DES ENFANTS
LORSQUE UN DES DEUX PARENTS DECEDENT. QUELS SONT LES DROITS ET
QUELLES ACTIONS POUVONT NOUS ENTREPRENDRE POUR LES FAIRE VALOIR
MERCİ BEAUCOUP

Par **Tisuisse**, le **08/08/2009** à **13:18**

Bonjour,

Merci de ne pas écrire en majuscules, on a l'impression que vous hurlez et c'est très désagréable.

Pour les droits à héritage des enfants, ceux-ci sont protégés par la loi grâce à leur "part réservataire". Votre notaire vous expliquera ces droits de façon précise, notamment en fonction du régime matrimonial des parents et s'il y a, ou non, des biens immobiliers en jeu.